

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe par intérim et Service du greffe de la susdite municipalité, QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2020, le conseil a adopté, par sa résolution 2020-230, un premier projet de règlement relatif aux usages conditionnels afin :

de régir les résidences de tourisme sur tout le territoire de la Municipalité de Chertsey.
2. Dans le respect de l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, le conseil municipal suspend la tenue de l'assemblée publique de consultation, jusqu'à ce que les processus d'adoption réglementaires normaux soient rétablis. La date de l'assemblée publique de consultation, au cours de laquelle le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer, sera publiée dans un avis public diffusé à ce moment.
3. Le projet de règlement relatif aux usages conditionnels contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h et sur le site Internet de la municipalité au www.chertsey.ca

Donné à Chertsey, ce 19^e jour du mois de juin 2020.



Monique Picard
Directrice générale adjointe par intérim
et Service du greffe